

BON DE COMMANDE

Visite de classement d'un meublé de tourisme

ENTRE : L'Office de Tourisme des 2 Alpes,
4, place des 2 Alpes, 38860 Les 2 Alpes.

ET L'HEBERGEUR :

NOM et Prénom :

Société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : @ :

N° SIREN (pour les sociétés) :

Mandataire/Agence ou conciergerie si besoin pour organiser la visite de classement :

.....

Adresse :

.....

Tél : @ :

Coordonnées de l'hébergement :

Nom de la résidence :

Adresse :

N° de l'appartement : Etage :

Surface totale (loi Carrez :m2) Nombre de chambres (min 7m2) :

Capacité d'accueil demandée :personnes

CENTRALE DE RESERVATION

OFFICE DE TOURISME 2 ALPES

4 Place des 2 Alpes

38860 LES DEUX ALPES

+33 (0)4 76 79 24 38 - reservation@les2alpes.com

AGREMENT : IM038110015 - SIRET 449 045 806 0014

Nombre de lits : 160/200 cm 140/190 cm : 80/190 cm (superposés) : 90/190 cm :

Ascenseur Accessibilité PMR

Classement demandé (à compléter obligatoirement) : 1 2 3 4 5 étoiles

Montant et modalité de la visite de classement : 150€ TTC (valable 5 ans)

La demande de classement est prise en compte si l'ensemble des documents est complété et renvoyé à l'Office de Tourisme des 2 Alpes, à savoir :

- Le présent « Bon de commande »
- Le « Descriptif du meublé »

La visite de contrôle aura lieu dans un délai de 3 mois maximum à réception du bon de commande par l'Office de Tourisme.

J'effectue le règlement par ce lien :

<https://events.les2alpesreservation.com/event/registration?eventid=26>

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente du classement meublé de tourisme.

Fait à : Le :

Signature du demandeur,

En cas de non présentation du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé ou d'annulation de la demande du fait du propriétaire après la visite, le montant de la visite sera dû dans son intégralité. Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure justifiée par le propriétaire.

Cette demande n'est en aucun cas subordonnée à l'adhésion et à toute autre offre commerciale de l'Office de Tourisme. Le propriétaire autorise l'Office de Tourisme à prendre des photos lors de la visite de la location et nous nous engageons à ne pas divulguer les informations qui nous seront transmises ainsi que les photographies, pour les besoins du classement.